



Assemblée générale

Soixante-dix-septième session

76^e séance plénière

Mercredi 7 juin 2023, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Kőrösí

(Hongrie)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 31 de l'ordre du jour

Conflits prolongés dans la région du Groupe GUAM et leurs incidences sur la paix et la sécurité internationales et sur le développement

Rapport du Secrétaire général (A/77/870)

Projet de résolution (A/77/L.73)

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Géorgie, qui va présenter le projet de résolution A/77/L.73.

M. Bakradze (Géorgie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole devant l'Assemblée générale au nom des centaines de milliers de personnes déplacées et de réfugiés déplacés de force des régions géorgiennes occupées d'Abkhazie et de Tskhinvali/Ossétie du Sud, et de solliciter le soutien des États Membres au projet de résolution A/77/L.73, intitulé « Situation des déplacés et des réfugiés d'Abkhazie (Géorgie) et de la région de Tskhinvali/Ossétie du Sud (Géorgie) ».

L'objectif principal sous-tendant le projet de résolution est de remédier à la situation humanitaire des personnes déplacées et des réfugiés qui ont été contraints de fuir leur foyer à la suite des nombreuses vagues de nettoyage ethnique qui ont débuté dans les années 90 et atteint leur paroxysme lors de l'agression militaire de grande envergure menée contre la Géorgie en août 2008.

Cela fait 15 ans que nous adoptons la résolution devant l'Assemblée, avec un nombre croissant de votes

favorables et une dynamique de soutien encourageante. Cela s'explique par une adhésion éprouvée aux principes universellement reconnus inscrits dans le texte, tels que le droit de retour, les droits patrimoniaux et les appels à un règlement pacifique du conflit, ce qui garantit aux États Membres que la résolution est axée sur les personnes et vise à maintenir une paix durable dans la région.

Cette année marque le vingt-cinquième anniversaire des Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays, document sur lequel se fonde le projet de résolution dont est saisie l'Assemblée. Aujourd'hui, alors que le nombre de personnes déplacées de force a dépassé les 100 millions dans le monde et que leurs énormes souffrances se répercutent en Afrique, en Asie, en Amérique et en Europe, le dernier exemple en date étant l'Ukraine, où des millions de civils innocents ont été contraints de fuir leur foyer en raison de la guerre d'agression menée par la Russie, nous devons tous prêter main-forte à celles et ceux qui sont le plus laissés pour compte.

Le projet de résolution dont est saisie l'Assemblée a un caractère purement humanitaire. Le texte est basé sur les Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays et représente une application spécifique à un pays de la résolution consensuelle bisannuelle de l'Assemblée générale, intitulée « Aide et protection en faveur des personnes déplacées » (résolution 76/167).

Le projet de résolution vise à réaffirmer le droit de retour, en toute sécurité et dans la dignité, de centaines de milliers de civils innocents, de femmes, d'enfants

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



et de personnes âgées qui ont été contraints de quitter brutalement leur foyer pour chercher refuge ailleurs, à reconfirmer leurs droits patrimoniaux, à réaffirmer le caractère inacceptable des changements démographiques forcés et à garantir l'accès des organisations humanitaires internationales aux populations dans le besoin.

En outre, le projet de résolution réaffirme et appuie le rôle essentiel des discussions internationales de Genève, le seul format international de négociations de paix sur la question, et appelle tous les participants, y compris mon pays, la Géorgie, à entreprendre des négociations de bonne foi afin de trouver une solution pacifique et durable.

Enfin, il demande qu'un calendrier concret soit fixé pour le retour des déplacés et des réfugiés, ainsi que le maintien de l'instrument de rapport pour tenir la communauté internationale informée de la mise en œuvre de la résolution par les rapports annuels du Secrétaire général, dont le dernier en date reprend une seule et même phrase des 12 rapports précédents :

« Aucun changement notable ne s'est produit durant la période considérée pour ce qui est de l'exercice par les réfugiés et les personnes déplacées de leur droit au retour » (A/77/870/par. 16).

Qui plus est, les personnes vivant dans ces régions occupées souffrent d'une privation continue de leurs droits humains fondamentaux, d'isolation et de discrimination. Ces faits ont été systématiquement signalés dans les rapports annuels du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, fondés sur la résolution 52/40 du Conseil des droits de l'homme, intitulée « Coopération avec la Géorgie », dont le plus récent fait état des diverses formes de discrimination que les Géorgiens de souche continuent d'endurer dans les deux régions occupées, notamment les violations du droit à la vie, les privations de liberté, la détention arbitraire, les atteintes au droit à la propriété, les violations du droit à la santé et les restrictions imposées à l'enseignement dans la langue maternelle. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme réaffirme les recommandations qu'il a faites s'agissant :

« de mener des enquêtes rapides et minutieuses sur toutes les allégations de violation du droit à la vie, de torture et de mauvais traitements, et d'intensifier les efforts visant à établir les responsabilités », ainsi que de « mettre un terme à la privation arbitraire de liberté et de procéder à un examen approfondi et à un règlement rapide des cas individuels pertinents, conformément au droit international des droits de l'homme ».

Malgré ce contexte sombre, le Gouvernement géorgien poursuit l'application effective de sa politique de réconciliation et de dialogue entièrement centrée sur l'être humain, qui repose sur une approche dépolitisée et des instruments efficaces, en vue de réaliser les objectifs de consolidation de la paix et de renforcement de la confiance au sein des communautés déchirées par la guerre et de garantir une vie décente aux personnes touchées par ce conflit avant d'entreprendre les démarches pour le régler pacifiquement. Le Gouvernement continue de mettre activement en œuvre l'initiative de paix « Un pas vers un avenir meilleur ». Au fil des ans, nous avons été encouragés par l'intérêt croissant des habitants des régions occupées pour les possibilités et les services publics disponibles et conçus pour eux, ce qui constitue une étape importante sur la voie de la réalisation de nos objectifs stratégiques en matière de réconciliation et de relance du dialogue.

En outre, dans l'attente d'un règlement définitif du conflit, le Gouvernement géorgien continue de promouvoir l'intégration socioéconomique et d'améliorer les conditions de vie des personnes déplacées. Des efforts considérables sont déployés pour fournir aux personnes déplacées un logement décent et durable, ainsi qu'une aide financière sur la base des Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays et des Principes directeurs relatifs à des solutions durables en matière de logement.

Comme mentionné plus haut, ce projet de résolution met en lumière l'importance des discussions internationales de Genève, le seul format de négociations entre la Géorgie et la Fédération de Russie, qui permet d'examiner la question du retour des personnes déplacées et des réfugiés dans leurs foyers. Cependant, nous sommes témoins de la politique permanente et délibérée de la Russie visant à entraver des discussions sérieuses sur cette question strictement humanitaire, entravant ainsi tout progrès à cet égard.

Une centaine de résolutions, de déclarations de la présidence du Conseil de sécurité et de communiqués ont réaffirmé d'une voix unanime « l'attachement de tous les États Membres à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de la Géorgie à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues ». De 1993 à 2009, les résolutions du Conseil ont régulièrement mis en avant la nécessité de « prendre véritablement en compte la nécessité de veiller au retour dans la dignité des personnes déplacées et des réfugiés, notamment en ce qui concerne leurs préoccupations en matière de sécurité et de droits de l'homme ».

Je tiens à être parfaitement clair : l'accent mis sur l'aspect humanitaire de cette question est une décision délibérée prise par ma délégation pour éviter toute spéulation politique, lorsque les droits fondamentaux des personnes déplacées sont en jeu. Ce projet de résolution n'est dirigé contre aucune partie et ne vise pas à pointer du doigt les responsables des déplacements forcés. Chaque année, lorsque nous présentons cette résolution, nous mettons la politique de côté et nous nous focalisons exclusivement sur la dimension humanitaire du problème. Le texte de cette résolution annuelle reste inchangé, car ses dispositions ne sont toujours pas appliquées. Aussi demandons-nous à l'Assemblée de rester fidèle à ses principes, de faire preuve d'une détermination inébranlable et de défendre les droits universellement reconnus jusqu'à ce que les dispositions de cette résolution soient pleinement appliquées.

Le projet de résolution (A/77/L.73) dont l'Assemblée est saisie, intitulé « Situation des déplacés et des réfugiés d'Abkhazie (Géorgie) et de la région de Tskhinvali/Ossétie du Sud (Géorgie) », au titre du point 31 de l'ordre du jour, « Conflits prolongés dans la région du Groupe GUAM et leurs incidences sur la paix et la sécurité internationales et sur le développement », est parrainé par plus de 60 États Membres de l'ONU, à savoir : Albanie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Costa Rica, Croatie, Danemark, Djibouti, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fidji, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Hongrie, Îles Marshall, Irlande, Islande, Italie, Japon, Kiribati, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malawi, Malte, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Monténégro, Nouvelle-Zélande, Norvège, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas (Royaume des), Pologne, Portugal, République démocratique du Congo, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Samoa, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Tchéquie, Tonga, Trinité-et-Tobago, Türkiye, Tuvalu, Ukraine et Vanuatu.

Les difficultés auxquelles sont confrontés les citoyens déplacés de Géorgie sont les mêmes que celles que connaissent les personnes se trouvant dans une même situation ailleurs dans le monde. En défendant leur cause, nous soutenons aussi, en principe, la cause de toutes les personnes déplacées dans le monde.

M. Fifield (Australie) (parle en anglais) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande sur la situation des déplacés et des réfugiés d'Abkhazie (Géorgie) et de la région de Tskhinvali/Ossétie du Sud (Géorgie).

Nous sommes heureux de nous porter coauteurs de ce projet de résolution. Nous réaffirmons sans équivoque que nous soutenons l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Géorgie à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Au niveau mondial, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande reconnaissent le droit des personnes déplacées à un retour chez elles sans entrave, librement consenti, dans la dignité et en toute sécurité, conformément au droit international. Ce projet de résolution est important, car il porte sur un problème humanitaire et des droits humains d'envergure mondiale. Nous encourageons un large soutien à ce projet de résolution.

S'agissant de la Géorgie en particulier, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande estiment que les changements démographiques imposés sont inacceptables. Nous soutenons le droit des personnes déplacées d'Abkhazie et de la région de Tskhinvali/Ossétie du Sud de rentrer chez elles. L'Assemblée générale doit examiner les changements démographiques forcés résultant des conflits à la fin de l'Union soviétique et de la guerre avec la Russie en 2008. Malgré le passage du temps, le droit à la propriété de toutes les personnes déplacées à l'intérieur du pays et des réfugiés en Géorgie doit être respecté.

Le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande se préoccupent du fait que les organisations internationales de défense des droits humains se voient refuser l'accès à l'Abkhazie et à l'Ossétie du Sud. Nous demandons à toutes les parties de garantir le droit d'entrée de ces organisations et leur accès aux personnes dans le besoin.

Nous sommes également préoccupés par la détérioration de la situation des droits humains dans ces deux régions, notamment le mauvais traitement des prisonniers, l'impunité pour les violations passées et les atteintes au droit à la liberté d'expression.

Nous demandons à tous les acteurs d'accélérer les efforts déployés pour parvenir à une paix durable. Nous sommes déçus que l'accord de cessez-le-feu, qui a mis fin à la guerre de 2008 entre la Russie et la Géorgie, n'ait pas été mis en œuvre. De plus, nous sommes préoccupés par le fait que les préputées autorités d'Ossétie du Sud continuent progressivement de repousser les frontières administratives de la région.

Enfin, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande dénoncent le rôle de la Russie dans la création de l'instabilité en Géorgie, une conduite qui s'inscrit dans une tendance d'agression répétée de la Russie contre ses voisins, y compris son invasion illégale et immorale de

l'Ukraine, que nous condamnons catégoriquement. Nous sommes attachées à un monde dans lequel aucun pays ne domine et aucun pays n'est dominé.

M. Paulaskas (Lituanie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des États baltes et nordiques, à savoir le Danemark, l'Estonie, la Finlande, l'Islande, la Lettonie, la Norvège, la Suède et mon pays, la Lituanie. Les États suivants s'associent à la présente déclaration : Belgique, Bulgarie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Monténégro, Pologne, République de Moldova, Roumanie, Royaume des Pays-Bas, Slovaquie, République tchèque et Ukraine.

Nous tenons tout d'abord à saisir cette occasion pour exprimer de nouveau notre appui indéfectible à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Géorgie à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. L'intégrité territoriale de la Géorgie est continuellement violée par la Fédération de Russie depuis 2008, ce qui a entraîné le déplacement de milliers de personnes et porté atteinte à la situation humanitaire du pays. La responsabilité de la Russie dans les graves violations des droits humains commises dans le cadre de son contrôle effectif du territoire géorgien illégalement occupé a été confirmée par la Cour européenne des droits de l'homme dans son arrêt historique de 2021 et réaffirmée dans son arrêt le plus récent, daté du 7 mars.

Les auteurs de ces violations doivent en répondre. À cet égard, nous nous félicitons que, le 10 mars 2022, le Procureur de la Cour pénale internationale ait demandé la délivrance de mandats d'arrêt contre des suspects dont la responsabilité pénale individuelle est engagée pour des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité commis pendant la guerre de la Russie contre la Géorgie en 2008.

Nous demeurons préoccupés par la situation des droits humains sur le terrain. Malheureusement, aucun mécanisme international de surveillance du respect des droits de l'homme ne s'est vu accorder un accès sans entrave pour évaluer la situation dans ces régions. Nous demandons à nouveau que le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et d'autres mécanismes internationaux et régionaux de défense des droits humains aient immédiatement accès à ces régions. Nous réaffirmons notre appui aux discussions internationales de Genève et regrettons que la partie russe et les participants de Tskhinvali et de Sokhoumi refusent obstinément d'engager le dialogue. Dans ce contexte, nous saluons également les efforts constants déployés par le Gouvernement géorgien, en étroite collaboration avec les organisations internationales, pour offrir aux personnes déplacées des solutions

de remplacement en termes de logement et d'amélioration des conditions socioéconomiques.

Le nombre de personnes déplacées et de réfugiés dans le monde a atteint des niveaux sans précédent et continue d'augmenter. L'agression militaire de grande envergure de la Russie contre l'Ukraine n'a fait que provoquer une vague de déplacements jamais vue en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale, avec plus de 13 millions de personnes déplacées. Nous nous réjouissons de constater que la communauté internationale est de plus en plus consciente de la nécessité de s'attaquer aux déplacements forcés, notamment aux problèmes humanitaires urgents qui se posent dans les régions géorgiennes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud.

Le projet de résolution A/77/L.73, que nous adoptons aujourd'hui, réaffirme la nécessité de poursuivre notre action pour fournir une protection et une aide aux personnes qui ont été déplacées de force et qui n'ont pas été en mesure d'exercer leur droit fondamental à un retour chez elles, en toute sécurité et dans la dignité, depuis plus d'une décennie.

Pour terminer, compte tenu de l'absence de progrès sur le terrain et de la nécessité d'une mobilisation continue de la part de l'ONU, nos pays voteront, comme les années précédentes, pour le projet de résolution A/77/L.73, et nous appelons tous les États Membres de l'ONU à faire de même.

Mme Shino (Japon) (*parle en anglais*) : Avant tout, je voudrais réaffirmer le soutien indéfectible du Japon à la souveraineté et à l'intégrité territoriale des pays du Groupe GUAM. Les habitants de la Géorgie continuent de souffrir de déplacements forcés de longue durée. Le Japon s'est fièrement porté coauteur du projet de résolution de l'Assemblée générale sur la situation des déplacés et des réfugiés de Géorgie, qui devrait être adopté sous peu (A/77/L.73).

Comme l'a déclaré à plusieurs reprises l'Assemblée générale dans sa très vaste majorité, l'agression de la Russie contre l'Ukraine constitue une grave violation de la Charte des Nations Unies. En Ukraine, des millions de civils sont déplacés et continuent d'être privés du droit de vivre à l'abri de la peur et du besoin, ainsi que du droit de vivre dans la dignité. La protection des personnes déplacées est une question urgente, dans la mesure où les civils sont les plus touchés par l'instabilité qui règne dans le monde entier.

En vue de faire face à la crise humanitaire en Ukraine et dans les pays voisins qui ont généreusement accueilli un grand nombre d'Ukrainiennes et d'Ukrainiens, y compris le Moldova, le Japon a déployé tous les efforts possibles pour fournir une aide. À ce jour, le Japon a promis et livré une aide humanitaire, financière,

alimentaire, de relèvement et de reconstruction d'un montant total d'environ 7,6 millions de dollars à l'Ukraine, à ses voisins et à d'autres pays. Le Japon s'est également engagé à appuyer les pays du Groupe GUAM dans leurs efforts visant à relever les différents défis causés par les conflits actuels et prolongés, notamment en fournissant une assistance aux déplacés et aux réfugiés.

Nous, les États Membres de l'ONU, nous trouvons à un moment charnière, alors que nous sommes aux prises avec de graves atteintes aux buts et aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies, ainsi qu'à l'état de droit. Le projet de résolution A/77/L.73 incarne des valeurs importantes énoncées dans la Charte et reflète notre engagement collectif à faire respecter l'état de droit. C'est pourquoi le Japon soutient sans équivoque le projet de résolution.

M. Phipps (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Près de 15 ans après l'invasion russe de la Géorgie, le Royaume-Uni reste vivement préoccupé par le maintien de la présence illégale de la Russie dans certaines parties du pays. Nous soutenons pleinement la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Géorgie à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues et soulignons la nécessité d'un règlement pacifique du conflit, fondé sur le plein respect de la Charte des Nations Unies, de l'Acte final d'Helsinki et du droit international.

La Géorgie fait l'objet d'une attaque hybride incessante de la part de la Russie depuis la guerre de 2008, qui a vu l'annexion de fait de 20 % du territoire géorgien. Des soldats et des garde-frontières russes sont cantonnés dans les régions séparatistes d'Ossétie du Sud et d'Abkhazie, certains se trouvant à 35 minutes seulement de la capitale géorgienne. Et la situation des droits humains dans ces régions séparatistes suscite de vives préoccupations.

Nous nous félicitons que la Géorgie continue de respecter l'accord de cessez-le-feu du 12 août 2008 facilité par l'Union européenne. Nous appelons la Fédération de Russie à respecter immédiatement l'obligation claire que lui fait l'accord de cessez-le-feu de ramener ses forces aux positions antérieures au conflit, et à honorer ses engagements de permettre un accès sans entrave à l'aide humanitaire et de ne pas empêcher l'établissement d'accords de sécurité internationaux sur le terrain. Nous appelons également la Fédération de Russie à revenir sur sa reconnaissance de la prétendue indépendance des régions géorgiennes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud et à mettre fin à toutes les pratiques visant l'annexion insidieuse de ces territoires à la Fédération de Russie. Nous nous félicitons des initiatives prises par le Gouvernement géorgien

pour promouvoir la réconciliation entre les populations séparées par les frontières administratives, et nous demandons instamment à la Russie de ne pas faire obstacle à ces contacts précieux entre les peuples qui s'inscrivent dans une démarche de consolidation de la paix.

Le Royaume-Uni, en solidarité avec le peuple géorgien et toutes les personnes déplacées dans le monde, soutient depuis longtemps cette résolution annuelle. Elle est d'autant plus pertinente que la Russie poursuit son invasion illégale et injustifiée de l'Ukraine. Le projet de résolution souligne les droits inaliénables des populations déplacées de force à un retour dans leurs foyers en toute sécurité et dans la dignité. Il reconnaît leurs droits patrimoniaux, réaffirme le caractère inacceptable des changements démographiques imposés et crée un mécanisme crucial permettant au Secrétaire général de rendre compte des faits nouveaux relatifs à cette question importante. Ce sont là autant de questions primordiales pour notre intérêt universellement partagé pour les droits humains, la réconciliation et la paix. Nous exhortons donc tous les États Membres à voter pour ce projet de résolution, qui vise à protéger les plus vulnérables de la société et souligne qu'il est inacceptable d'utiliser les personnes déplacées comme des pions politiques dans les conflits.

M. DeLaurentis (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis sont heureux d'appuyer l'important projet de résolution (A/77/L.73) dont nous sommes saisis aujourd'hui et de s'en porter coauteurs, et appellent les membres de l'Assemblée générale à faire de même.

Nous restons très préoccupés par le sort des déplacés et des réfugiés en provenance des territoires géorgiens d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud, et de toutes les autres personnes dont les vies ont été bouleversées par les invasions illégales par la Russie de ses voisins souverains. Il y a 15 ans, l'agression russe a modifié du tout au tout la vie et les moyens de subsistance de millions de civils géorgiens. Bon nombre d'entre eux ne peuvent toujours pas retrouver leur vie et leur foyer d'avant le conflit. Nombreux sont ceux qui ne connaissent ni la paix ni la sécurité.

Les États-Unis soutiennent pleinement la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Géorgie à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. La présence militaire de la Russie dans les régions géorgiennes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud est le résultat de son invasion illégale. La Russie continue de violer l'intégrité territoriale de la Géorgie et de porter atteinte à sa souveraineté, menaçant non seulement la Géorgie mais aussi les principes consacrés par la Charte des Nations Unies. Nous appelons la Russie à cesser de

reconnaitre la prétendue indépendance des régions géorgiennes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud, qui font partie intégrante du territoire de la Géorgie. Nous demandons également à la Russie de s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu de l'accord de cessez-le-feu de 2008, de ramener ses forces aux positions antérieures au conflit et d'accorder et faciliter un accès sans entrave aux organisations humanitaires. La Russie et les autorités de facto d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud doivent prendre immédiatement des mesures pour faire respecter les droits humains dans ces régions, cesser d'ériger des barrières le long des frontières administratives et créer des conditions de sécurité propices au retour et à la réintégration sans entrave, librement consentis, dans la dignité et en toute sécurité des déplacés et des réfugiés.

Dans le monde entier, les États-Unis promeuvent le respect des droits fondamentaux et soutiennent la dignité et les besoins humanitaires des déplacés et des réfugiés. Nous sommes alarmés par le nombre croissant de crises urgentes auxquelles nous assistons actuellement qui ont été provoquées par des conflits impliquant des violations des droits humains, des atteintes à ces droits ainsi que des restrictions de l'accès humanitaire. Étant donné que, année après année, les déplacements forcés et les besoins humanitaires dépassent tous les records, il n'y a pas de temps à perdre. Nous encourageons l'ONU à donner plus de poids à sa démarche pour améliorer la protection et l'assistance fournies aux déplacés et à créer des incitations pour que les acteurs du développement et de la consolidation de la paix et les États touchés redoublent d'efforts pour répondre aux besoins des déplacés et des réfugiés.

Mme Hayovshyn (Ukraine) (*parle en anglais*) : La délégation ukrainienne s'associe à la déclaration faite par le représentant de la Lituanie au nom des pays nordiques et baltes et à la déclaration qui sera faite par le représentant de l'Union européenne.

Cela fait déjà 15 ans que la Fédération de Russie a lancé une agression militaire de grande envergure contre la Géorgie et y a occupé les régions géorgiennes d'Abkhazie et de Tskhinvali/Ossétie du Sud. Cette agression brutale et non provoquée, en violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Géorgie, a entraîné un déplacement massif de milliers de personnes et a eu des répercussions sur la situation humanitaire dans la région. À l'origine du problème, la Fédération de Russie refuse toujours de se conformer au droit international et de retirer ses forces militaires et de sécurité de ces territoires géorgiens souverains. En outre, l'occupant maintient sa présence et poursuit ses activités militaires illégales sur le sol géorgien. Nous devons tout mettre en œuvre pour apporter protection et

assistance aux Géorgiennes et aux Géorgiens qui ont été déplacés de force en raison de l'agression militaire russe.

Le projet de résolution A/77/L.73, qui sera adopté aujourd'hui, aborde la question des déplacements prolongés, des centaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants étant privés de leur droit de rentrer chez eux. C'est l'occasion pour les États Membres de l'Organisation des Nations Unies de réaffirmer leur attachement au droit fondamental de tout déplacé et de tout réfugié à un retour en toute sécurité et dans la dignité. En tant que coauteure, l'Ukraine votera donc pour le projet de résolution. La Russie, Puissance occupante, ne doit pas rester impunie. La communauté internationale doit mettre un terme aux tentatives impérialistes de la Russie de conquérir et d'occuper ses voisins. Tous les territoires occupés par la Russie, notamment en Ukraine, en Géorgie et au Moldova, doivent être libérés et le seront, ce qui permettra aux déplacés et aux réfugiés de rentrer chez eux en toute sécurité, et ramènera une paix et une sécurité justes et durables dans la région.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice.

M. Skoog (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Turquie, la Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie, l'Albanie, l'Ukraine, la République de Moldova et la Bosnie-Herzégovine, pays candidats, ainsi qu'Andorre, Monaco et Saint-Marin, s'associent à la présente déclaration.

L'Union européenne réaffirme son plein appui à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Géorgie à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. L'Union européenne reste déterminée à favoriser la consolidation de la paix et le règlement du conflit en Géorgie, notamment par l'intermédiaire de la Mission de surveillance de l'Union européenne en Géorgie ainsi qu'en assurant la coprésidence des discussions internationales de Genève. Nous exprimons notre préoccupation quant aux violations des droits humains dans les régions géorgiennes d'Abkhazie et de Tskhinvali/Ossétie du Sud et face aux difficultés humanitaires persistantes auxquelles sont confrontées les populations touchées par le conflit. L'Union européenne demande qu'un accès humanitaire complet, sûr et sans entrave soit assuré pour aider ces populations, notamment dans la région de Tskhinvali/Ossétie du Sud.

À cet égard, l'Union européenne tient à rappeler à l'Assemblée que l'accès humanitaire est stipulé dans l'accord de cessez-le-feu en six points du 12 août 2008.

Elle souligne qu'il importe que les réfugiés et les déplacés puissent exercer leur droit de choisir une solution durable, y compris un retour volontaire, en toute sécurité et dans la dignité, ainsi que leurs droits patrimoniaux. Nous regrettons qu'aucun progrès n'ait été réalisé à ce jour sur ces questions et rappelons que le règlement des questions liées aux réfugiés et aux déplacés figure parmi les principaux objectifs des discussions internationales de Genève.

L'Union européenne appelle donc les participants aux discussions internationales de Genève à prendre part à un véritable dialogue sur les différents déplacements qui ont eu lieu au cours des trois dernières décennies, ainsi que sur les retours partiels, en vue de renforcer la protection des déplacés et de rechercher des approches pragmatiques et des solutions durables, notamment de nouveaux retours. L'Union européenne salue les efforts déployés par le Gouvernement géorgien pour trouver des solutions de logement durables pour les déplacés et pour promouvoir leur intégration socioéconomique. Nous encourageons le Gouvernement à continuer d'inclure et de prioriser les déplacés dans son plan national de développement et à consentir des efforts supplémentaires pour améliorer leurs conditions de vie et leurs moyens de subsistance.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question.

Nous allons maintenant examiner le projet de résolution A/77/L.73.

Je donne maintenant la parole à la représentante du Secrétariat.

Mme Sharma (Département de l'Assemblée générale et des services de conférence) (*parle en anglais*) : J'informe les délégations que depuis le dépôt du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document publiés sous la cote A/77/L.73, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : la République démocratique du Congo, le Malawi, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, les Palaos, le Samoa, la Trinité-et-Tobago et Vanuatu.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole au titre des explications de vote avant le vote, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Pérez Ayestarán (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, la République bolivarienne du Venezuela réaffirme sa ferme détermination à préserver, promouvoir et défendre la Charte des Nations Unies, ainsi que son attachement

inébranlable au règlement pacifique des différends, et appuie à ce titre tous les efforts diplomatiques visant à atteindre cet objectif. À cet égard, nous réaffirmons notre préoccupation face à la tendance croissante à tenter d'exploiter l'Assemblée générale pour attaquer ceux qui en sont membres de plein droit et, plus grave encore, à l'utiliser comme plateforme pour adopter des projets de résolution qui ne font pas l'objet d'un consensus et qui, loin de contribuer à la création d'un environnement propice au dialogue et à la négociation, aggravent les tensions et les divisions et risquent de compliquer encore davantage les situations et dynamiques régionales.

Il s'ensuit que, fidèle aux principes de sa diplomatie bolivarienne de la paix, le Venezuela appelle les auteurs du projet de résolution A/77/L.73 à éviter les approches politisées et à promouvoir plutôt des mesures de confiance et une approche constructive de la question, notamment dans le cadre des discussions internationales de Genève sur la sécurité et la stabilité dans le Caucase du Sud, en recourant au dialogue politique, à la négociation diplomatique et à la coopération pour trouver des solutions concertées aux défis communs de cette région, y compris ceux qui peuvent se faire jour dans le contexte humanitaire.

Nous espérons que, dans l'intérêt de la paix et du bien-être de tous nos peuples, tôt ou tard, l'Assemblée générale corrigera le tir et reviendra à la pratique consistant à promouvoir la prise de décisions fondées sur le consensus par le biais de processus transparents et inclusifs prenant véritablement en compte tous les points de vue, toutes les préoccupations et toutes les contributions afin de parvenir à des solutions consensuelles sur des questions d'intérêt commun pour l'ensemble de la communauté internationale.

M. Kuzmenkov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Une fois de plus cette année, ce projet de résolution (A/77/L.73) a été présenté à l'Assemblée générale. Ses auteurs ont toujours affirmé être motivés par leur souci de répondre aux besoins des personnes qui ont perdu leurs moyens de subsistance et ont été déplacées par des hostilités armées. Cependant, force est de constater que son texte actuel, comme celui de ses prédécesseurs, est un produit purement politisé.

Il s'agit d'une tentative de spéculer sur le sort de milliers de Géorgiens, d'Abkhazes, d'Ossètes et de personnes d'autres nationalités qui ont subi les conséquences de la politique d'agression des autorités géorgiennes, laquelle a atteint son paroxysme avec l'attaque armée lancée contre Tskhinvali, en Ossétie du

Sud, en août 2008. Il est naïf de penser que le projet de résolution est exclusivement consacré aux préoccupations concernant les réfugiés et les personnes déplacées. Son objectif est d'empêcher la normalisation de la situation dans la région et l'établissement de relations de bon voisinage entre l'Abkhazie, l'Ossétie du Sud et la Géorgie.

Nous regrettons que la diplomatie géorgienne et un groupe établi de pays qui la soutiennent présentent le texte dont nous sommes saisis année après année, ce qui empêche de prendre des mesures pratiques pour régler les problèmes humanitaires actuels dans la région. Cette initiative a de profondes répercussions sur les discussions internationales de Genève. Elle complique des relations déjà difficiles entre nos proches voisins, les représentants des différentes nationalités vivant en Géorgie, en Abkhazie et en Ossétie du Sud. Nous devons aujourd'hui parler de coexistence pacifique dans la région et tenir compte des réalités géopolitiques actuelles. Il est grand temps que la Géorgie opte pour un dialogue constructif sur les questions humanitaires au lieu de se livrer à des attaques infondées et inutiles contre Sokhoumi et Tskhinvali dans les forums internationaux.

La délégation russe demande que le projet de résolution A/77/L.73 soit mis aux voix, et elle votera contre. Nous demandons instamment aux autres délégations qui s'opposent à la politisation des travaux de l'Assemblée générale de ne pas appuyer le projet de résolution.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de vote avant le vote.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/77/L.73, intitulé « Situation des déplacés et des réfugiés d'Abkhazie (Géorgie) et de la région de Tskhinvali/Ossétie du Sud (Géorgie) ». Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Albanie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Barbade, Belgique, Belize, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Cabo Verde, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Dominique, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fidji, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guyana, Haïti, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Kiribati, Lettonie, Libéria,

Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malawi, Maldives, Malte, Maurice, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Monténégro, Myanmar, Norvège, Nouvelle-Zélande, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas (Royaume des), Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Moldova, République démocratique du Congo, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Samoa, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suriname, Timor-Leste, Tonga, Trinité-et-Tobago, Türkiye, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Zambie

Votent contre :

Bélarus, Burundi, Cuba, Fédération de Russie, Nicaragua, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, Soudan, Zimbabwe

S'abstiennent :

Algérie, Arabie saoudite, Argentine, Bahreïn, Bangladesh, Bhoutan, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Cambodge, Cameroun, Chine, Congo, Égypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Honduras, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Israël, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Liban, Libye, Madagascar, Malaisie, Maroc, Mauritanie, Mongolie, Mozambique, Namibie, Népal, Niger, Nigéria, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Paraguay, Qatar, République de Corée, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Serbie, Sri Lanka, Suisse, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Togo, Tunisie, Yémen

Par 100 voix contre 9, avec 59 abstentions, le projet de résolution A/77/L.73 est adopté (résolution 77/293).

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole au titre des explications de vote après le vote, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

M. Barreto da Rocha Paranhos (Brésil) (*parle en anglais*) : Le Brésil comprend que l'Assemblée générale doit s'abstenir d'influer sur les questions sensibles abordées dans le cadre des discussions internationales de Genève. Il respecte la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Géorgie et ne reconnaît pas l'indépendance des

provinces sécessionnistes. Nous espérons que la situation pourra être réglée de manière pacifique à court terme.

Nous exprimons notre solidarité avec les victimes de déplacements forcés et les réfugiés en Géorgie. Nous encourageons tous les acteurs à créer des conditions politiques favorables au retour en toute sécurité des personnes déplacées et à rechercher des solutions durables pour éviter une nouvelle escalade des tensions et prévenir ainsi des actes qui pourraient aggraver la situation déjà difficile dans la région. Le Brésil appelle toutes les parties concernées, en particulier la Géorgie et la Fédération de Russie, à continuer

de dialoguer et de coopérer et à adopter des mesures de confiance, notamment dans le cadre du processus de Genève.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu l'unique orateur au titre des explications de vote après le vote.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 31 de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 15 h 50.